



GRUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : <http://www.grip.org>
Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/grip_org)
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 8 octobre 2015

LAMBOLEZ Cyril, *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – juillet à septembre 2015*, Note d'Analyse du GRIP, 8 octobre 2015, Bruxelles.

<http://www.grip.org/fr/node/1837>



NOTE D'ANALYSE

MONITORING DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LE BASSIN SAHÉLIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Juillet à septembre 2015

Par Cyril Lambolez

8 octobre 2015

Résumé

Ce monitoring trimestriel, publié par le GRIP depuis 2011, est réalisé dans le cadre d'un projet intitulé « [Contribution à l'amélioration de la sécurité humaine, à la prévention des conflits et au renforcement de l'état de droit en Afrique sub-saharienne](#) », financé par le ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg.

Il a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**. Il se penche sur les questions de sécurité interne au sens large, les tensions régionales, la criminalité et les trafics transfrontaliers.

Abstract

MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA

This quarterly monitoring, published by GRIP since 2011 is part of a project named "Contributing to improve human security, conflict prevention and strengthening the rule of law in Sub-Saharan countries" funded by the Ministry of Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg.

It aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on **Burkina Faso**, **Côte d'Ivoire**, **Guinea**, **Mali**, **Niger** and **Senegal**. It examines in particular broad internal security issues, regional tensions, and cross-border crime and trafficking.

Sommaire

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES	3
A. Burkina Faso	3
1. Tension entre le Premier ministre et le RSP	3
2. Invalidation du nouveau code électoral par la CEDEAO	3
3. Élections : rejet de candidatures d'ex-partisans de Compaoré.....	3
4. Coup d'État du Régiment de sécurité présidentielle.....	4
5. Ouverture d'une enquête judiciaire et dissolution du RSP	4
6. Révision du fichier électoral et préparation des élections	5
7. Affaire Thomas Sankara	5
8. Inculpation de Blaise Compaoré.....	5
9. Dépénalisation des délits de presse	5
B. Côte d'Ivoire	6
1. Révision du fichier électoral et dispositif de sécurité pour les élections	6
2. Élection présidentielle : dix candidats en lice	6
3. Tensions autour des élections.....	7
4. Crise post-électorale de 2010-2011 : les avancées de la justice	7
5. Réconciliation et indemnisation.....	7
6. Poursuite du désarmement.....	8
7. Inquiétudes dues aux attaques terroristes au sud du Mali	8
8. Sécurisation de la frontière avec le Liberia	8
9. Violence urbaine : le phénomène des « microbes »	8
C. Guinée	9
1. Signature d'un accord politique entre l'opposition et le pouvoir	9
2. Élection présidentielle : huit candidats en lice.....	9
3. Tensions durant la campagne électorale	10
4. Inculpation et retour manqué de Moussa Dadis Camara	10
5. Bilan des violences des manifestations d'avril et de mai	11
D. Mali	11
1. Violation du cessez-le-feu et retard dans la mise en œuvre de l'accord	11
2. Difficultés de la MINUSMA	12
3. Recrudescence des attaques terroristes	12
4. Report des élections régionales et communales	13
5. Situation des réfugiés et déplacés internes	13
6. Violences intercommunautaires	13
E. Niger	14
1. Révision du fichier électoral	14
2. Tensions entre le gouvernement et l'opposition en vue des élections	14
3. Affaire du trafic de nourrissons et candidature d'Hama Amadou	14
4. Situation dans le sud de la région de Diffa	15
F. Sénégal	15
1. Confirmation de la condamnation de Karim Wade.....	16
2. Faible mobilisation contre la détention de Karim Wade.....	16
3. Division au sein du PDS	16
4. Dénonciation du fichier électoral.....	16
5. Ouverture du procès d'Hissène Habré	17
6. Envoi de soldats en Arabie saoudite	17
7. Casamance	17
G. Lutte contre Ebola et conséquences de l'épidémie	17
H. Gestion des ressources naturelles	19
II – TERRORISME ET CRIMINALITE TRANSFRONTALIERE	20
A. Terrorisme	20
B. Trafics et activités illégales	21
Pour aller plus loin	23

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES

A. Burkina Faso

Rappel (avril-juin)

- Le Conseil national de transition (CNT) adopte un nouveau code électoral contesté par l'ancienne majorité.
- Tensions persistantes au sujet du maintien du Régiment de sécurité présidentielle (RSP).

1. Tension entre le Premier ministre et le RSP

L'arrestation durant quelques heures, début juillet, de trois officiers du RSP – dont son chef de corps – a provoqué un regain de tension entre le régiment et le Premier ministre. Afin de résoudre la crise¹, le président de la transition Michel Kafando a recupéré le portefeuille de l'Intérieur détenu jusque-là par le colonel Auguste Denise Barry et celui de la Défense, des mains d'Isaac Zida, tout en le maintenant à son poste de Premier ministre². À la suite de ce remaniement, la tension a baissé.

2. Invalidation du nouveau code électoral par la CEDEAO

Saisi par sept partis de l'ancienne majorité présidentielle ainsi que treize personnalités du pays, la Cour régionale de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a invalidé le nouveau code électoral du Burkina Faso le 13 juillet³. Le gouvernement de transition, qui n'a pas la possibilité de faire appel, a rapidement annoncé qu'il se conformerait à cette décision. Néanmoins, aucune modification du code électoral n'a eu lieu.

3. Élections : rejet de candidatures d'ex-partisans de Compaoré

Fin août, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a validé 6 944 dossiers de candidature aux législatives, dont 2 074 femmes candidates. Cependant, après plusieurs recours, le Conseil constitutionnel a déclaré inéligibles 42 partisans du président déchu Blaise Compaoré, en s'appuyant sur le nouveau code électoral. L'ex-majorité a vivement réagi, estimant que le Conseil constitutionnel donnait un avis politique et non juridique. Pour le gouvernement, les décisions du Conseil constitutionnel sont conformes à la décision de la cour de la CEDEAO puisqu'il n'y a

1. Le 3 juillet, lors d'une rencontre avec le président, le RSP et plusieurs membres de l'état-major général des armées ont demandé que tous les militaires présents au sein du gouvernement, y compris Isaac Zida, soient remplacés par des civils.

2. Par la suite, le 3 août, le président a nommé le colonel Sidi Paré au poste de ministre délégué à la Sécurité. En revanche, il a conservé le portefeuille de la défense. À la suite du coup d'État, Sidi Paré, ayant manifestement basculé dans le camp des putschistes, a été révoqué.

3. La cour a jugé que sa modification constitue « *une violation du droit de libre participation aux élections* », en précisant toutefois, qu'il ne s'agit pas de « *nier que les autorités actuelles du Burkina Faso aient, en principe, le droit de restreindre l'accès au suffrage, mais c'est le caractère ambigu des critères de l'exclusion, et l'application expéditive et massive qui en est faite, que la cour juge contraire aux textes* ». En conséquence, la cour a ordonné à l'État du Burkina Faso de « *lever les obstacles à une participation aux élections consécutives à cette modification* ».

pas eu « d'exclusion massive », tout en précisant que les partis étaient autorisés à remplacer leurs candidats déclarés inéligibles.

Concernant la présidentielle, le Conseil constitutionnel a [validé](#) 16 dossiers de candidature, sur les 22 déposés, puis a [rejeté](#) deux autres candidatures après plusieurs [recours](#), toujours en s'appuyant sur l'article 166 du nouveau code électoral⁴.

4. Coup d'État du Régiment de sécurité présidentielle

Le 16 septembre, des militaires du [Régiment de sécurité présidentielle](#) (RSP) ont fait irruption dans le palais présidentiel et [séquestré](#) le Président, le Premier ministre et d'autres ministres qui s'y trouvaient. Le lendemain, le coup d'État était acté lors d'une [annonce télévisée](#) proclamant la destitution du président Michel Kafando ainsi que la dissolution du gouvernement de transition et du Conseil national de transition (CNT). Les putschistes ont également annoncé la création d'un Conseil national pour la démocratie (CND) et nommé le général Diendéré à sa tête.

Affirmant ne pas agir en concertation avec le Congrès pour le progrès et la démocratie (CDP) ou avec Blaise Compaoré et expliquant avoir fait un coup d'État pour « [empêcher la déstabilisation du pays](#) »⁵, le général Diendéré a assuré vouloir organiser rapidement des élections inclusives.

À la suite de la [condamnation](#) de la communauté internationale, de la [suspension](#) du Burkina Faso de l'Union africaine (UA), de la [médiation](#) engagée par la CEDEAO, de la prise de [position](#) du reste de l'armée contre le RSP et, surtout, de la [mobilisation](#) de la population et de la société civile, qui est restée [intransigeante](#), le général Diendéré a [remis officiellement le pouvoir](#) à Michel Kafando, le 23 septembre. Les autorités de transition ont également été rétablies et le RSP s'est cantonné.

Bien que l'affrontement entre le RSP et l'armée loyaliste ait été [évitée](#), la répression des manifestations par le RSP a fait [11 morts et 271 blessés](#), selon le bilan officiel.

5. Ouverture d'une enquête judiciaire et dissolution du RSP

Le 25 septembre, à la suite du premier Conseil des ministres et de la première séance du CNT post-coup d'État, différentes décisions ont été prises. Au niveau judiciaire, une [commission d'enquête](#) sur le coup d'État doit être créée. Celle-ci sera placée sous la tutelle du Premier ministre, Isaac Zida. Lorsque, dans les 30 jours, la commission aura rendu son rapport, des poursuites judiciaires seront « *immédiatement engagées à l'encontre des auteurs et complices* » du coup d'État. Par ailleurs, le procureur général du Burkina Faso a annoncé l'[ouverture d'une enquête](#) sur les événements survenus durant la crise et le [gel des avoirs](#) des auteurs et des complices présumés du coup d'État. Parmi les personnes et les entités visées, figurent des partis politiques de l'ancienne mouvance présidentielle.

4. Les 14 candidats déclarés éligibles avant le coup d'État sont : Ram Ouédraogo (RDEBF), Ablassé Ouédraogo (FA), Zéphirin Diabré (UPC), Victorien Tougouma (MAP), Tahirou Barry (PAREN), Roch Marc Christian Kaboré (MPP), Jean-Baptiste Natama (indépendant), Saran Sérémé (PDC), François Toé (indépendante), Issaka Zampaligré (indépendant), Adama Kanazoé (AJIR), Bénéwendé Sankara (UNIR/PS), Boukaré Ouédraogo (indépendant), Salvador Yaméogo (RDF).

5. Le général Diendéré a [justifié](#) la prise de pouvoir du RSP par l'exclusion qu'engendre le nouveau code électoral, le risque de fraudes lors de l'élection, et le mécontentement au sein de l'armée du au vote de la loi portant statut général des personnels de l'armée ainsi que la loi sur l'avancement des militaires de carrière.

Le RSP, quant à lui, a été [dissous](#) par décret⁶ et un processus de désarmement a commencé. Cependant, le [processus s'est arrêté](#) le 28 septembre à la suite du refus de certains militaires de l'ex-RSP de déposer les armes. Finalement, l'armée loyaliste a [pris d'assaut](#) le camp de Naaba Koom II où étaient retranchés les derniers militaires de l'ex-RSP. Selon le gouvernement, aucune [victime](#) n'est à déplorer.

6. Révision du fichier électoral et préparation des élections

Les élections qui devaient se dérouler le 11 octobre, [ont été décalées](#) de plusieurs semaines, sans qu'une date soit fixée.

À l'issue du processus de révision et des différents ajustements effectués, le fichier électoral comporte [environ 5,5 millions d'inscrits](#). L'Organisation internationale de la francophonie (OIF), qui a [mené un audit du fichier](#), a estimé qu'il répondait aux normes et aux standards internationaux. Cependant, la CENI a confirmé que la gendarmerie avait saisi [5 000 fausses cartes d'électeur](#).

Concernant l'observation des élections, un regroupement d'une centaine d'organisations de la société civile, la CODEL, [déploiera 5 000 observateurs](#) sur tout le territoire. L'Union européenne mènera elle aussi [une mission d'observation électorale](#).

7. Affaire Thomas Sankara

Selon [Jeune Afrique](#), huit personnes auraient déjà été inculpées dans l'affaire de l'assassinat de l'ancien président Thomas Sankara. Par ailleurs, les résultats de l'exhumation du corps auraient dû être [communiqués](#) le 17 septembre lors d'une réunion. Mais celle-ci a été reportée sine die en raison du coup d'État perpétré par le général Diendéré, qui est suspecté d'être impliqué dans cet assassinat.

8. Inculpation de Blaise Compaoré

Le 16 juillet, les députés du CNT [ont voté la mise en accusation](#) de Blaise Compaoré devant la Haute Cour de justice du pays pour « *haute trahison* » et « *attentat à la Constitution* ». Les députés ont également mis en accusation l'ex-Premier ministre de Blaise Compaoré, Luc-Adolphe Tiao, ainsi que son gouvernement pour « *coups et blessures volontaires, assassinats et complicités de coups et blessures et d'assassinats* »⁷. Par ailleurs, le gouvernement a décidé de mettre en place une [commission d'enquête indépendante](#) pour les victimes de l'insurrection populaire d'octobre 2014.

9. Dépénalisation des délits de presse

Les autorités de transition ont continué de multiplier les projets de loi, que [se sont empressés d'adopter](#) les députés du CNT⁸. Particulièrement attendue,

6. À noter que deux jours avant le coup d'État, la Commission de réconciliation nationale et des réformes avait recommandé dans son [rapport](#) que le RSP, « *armée dans l'armée* », soit dissous.

7. Deux ex-ministres de Compaoré ont également été [incarcérés](#) à la suite de leurs auditions dans le cadre d'une inculpation pour détournements de deniers publics et d'enrichissement illicite.

8. Parmi les lois adoptées, on peut relever celle sur le [droit d'accès à l'information](#) publique et aux documents administratifs, celle portant sur la prévention, la répression et la réparation des [violences à l'égard des femmes et des filles](#) ainsi que celle sur le statut de [pupille de la nation](#). Les députés ont également entamé le 28 août l'examen d'un projet de loi pour [abolir la peine](#)

la [dépenalisation des délits de presse](#) a été actée le 4 septembre, avec l'adoption de trois projets de loi sur la presse (presse écrite, presse en ligne et presse audiovisuelle). Cependant, le montant des amendes prévues a créé des [tensions](#) avec les professionnels des médias qui exigent sa [relecture](#).

B. Côte d'Ivoire

[Rappel](#) (avril-juin)

- Les frondeurs du FPI et les dissidents du PDCI se rassemblent au sein de la Coalition nationale pour le changement (CNC).
- L'ONU s'inquiète de la situation sécuritaire.
- La mission de l'autorité en charge du désarmement et de la réinsertion prend fin.

1. Révision du fichier électoral et dispositif de sécurité pour les élections

Alors que la Commission électorale indépendante (CEI) tablait sur l'enregistrement de trois millions de personnes lors de l'opération de révision du fichier électoral, on dénombre seulement [344 000 nouveaux inscrits](#), et ce, malgré le prolongement de l'opération pendant quinze jours.

Concernant le [dispositif de sécurité](#) pour l'élection présidentielle, la CEI a annoncé que 28 000 soldats ivoiriens (gendarmerie, police et armée) et 6 000 soldats de l'ONUCI seront déployés avant, pendant et après le scrutin⁹.

Par ailleurs, une [plateforme](#) des organisations de la société civile ivoirienne va déployer des observateurs lors de l'élection. En revanche, l'Union européenne, pour qui « *les conditions d'un scrutin transparent sont réunies* », a [décidé de ne pas envoyer](#) une mission d'observation.

2. Élection présidentielle : dix candidats en lice

L'élection présidentielle du [25 octobre](#) opposera neuf candidats, dont deux femmes, au président sortant Alassane Ouattara¹⁰. Les [candidats](#), dont la moyenne d'âge est de 58 ans, sont en majorité des figures de longue date de la classe politique ivoirienne. Outre Alassane Ouattara, on dénombre cinq anciens ministres dont deux anciens chefs de gouvernement.

Le président sortant, qui espère remporter l'élection dès le premier tour, fait figure de grand favori face à une opposition en ordre dispersé. Il aura pour principal opposant [Pascal Affi N'Guessan](#), candidat du Front populaire ivoirien (FPI), parti créé par Laurent Gbagbo. Cependant, Affi N'Guessan se présente [sans le soutien](#) d'une partie du FPI – partisane du « *Gbagbo ou rien* » – qui a [appelé au boycott](#) du scrutin.

[de mort](#) dans le pays. Par ailleurs, les acteurs de la transition [préparent une nouvelle constitution](#) qui devrait être présentée après les élections.

9. À noter que l'ONUCI a [formé](#) plus de 6 000 policiers et gendarmes à la sécurisation des élections dans le respect des droits de l'homme et des libertés publiques.

10. Les dix candidats sont : Alassane Ouattara (RHDP), Pascal Affi N'Guessan (FPI), Charles Konan Banny (indépendant), Amara Essy (indépendant), Mamadou Koulibaly (LIDER), Bertin Konan Kouadio (indépendant), Siméon Kouadio Konan (indépendant), Henriette Adjoua Lagou (RPC), Jacqueline Claire Kouangoua (indépendante), Gngangbo Kacou (indépendant).

Les autres principaux opposants sont Charles Konan Banny, Amara Essy et Kouadio Konan Bertin – tous les trois dissidents du PDCI – et Amara Essy¹¹ qui, bien que tous regroupés au sein de la Coalition nationale pour le changement (CNC), ont chacun présenté leur candidature.

3. Tensions autour des élections

La validation de la candidature d'Alassane Ouattara, qu'une partie de l'opposition estime inéligible, a provoqué des [manifestations](#). Bien que de faible ampleur, elles ont parfois été violentes, faisant deux morts et plusieurs blessés lors d'affrontements entre des manifestants pro-Gbagbo et pro-Ouattara.

Le 28 septembre, Kouadio Konan Bertin, Mamadou Koulibaly et Charles Konan Banny ainsi que les chefs de file de la fronde du FPI, [ont participé à la marche organisée par le CNC](#) à Abidjan. Celle-ci visait à rappeler les [conditions](#) d'un scrutin transparent, selon le CNC, à savoir, la « *mise en place d'une commission électorale équilibrée, l'adoption d'un code électoral consensuel, l'établissement d'une liste électorale acceptée de tous et l'accès de tous les partis aux médias d'État* ». Alors que le CNC avait [appelé](#) à une mobilisation massive, pas plus d'un millier de manifestants étaient présents, selon [Jeune Afrique](#).

4. Crise post-électorale de 2010-2011 : les avancées de la justice

À quelques mois de la présidentielle et pour la première fois depuis 2011, des officiers proches d'Alassane Ouattara [ont été inculpés](#). Il s'agit de huit ex-membres des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI)¹². L'opposition et la société civile qui dénonçaient jusqu'alors la « justice des vainqueurs »¹³, [se sont félicitées de ces inculpations](#).

Après de [multiples reports](#), le procès d'officiers pro-Gbagbo [a eu lieu les 3 et 4 août](#). Le tribunal militaire a condamné à vingt ans de prison le commandant Anselme Séka Yap¹⁴ et à cinq ans de prison le commandant Abéhi Jean Noel. En revanche, les six autres officiers poursuivis ont été acquittés¹⁵.

Le 8 septembre, la nouvelle demande de remise en liberté pour raison de santé de Laurent Gbagbo [a été rejetée](#). Il restera donc en détention jusqu'à son procès qui a été [maintenu](#) au 10 novembre 2015 par le procureur de la Cour pénale internationale.

5. Réconciliation et indemnisation

Alors que le processus mené par la Commission dialogue, vérité et réconciliation [ne semble pas avoir répondu aux attentes](#) des Ivoiriens en matière de réconciliation

11. Président du parti Liberté et Démocratie pour la République.

12. Parmi eux, on peut relever l'inculpation de Chérif Ousmane (commandant en second du Groupe de sécurité du Président de la République) et de Losseni Fofana (chef de la Brigade de sécurisation de l'Ouest).

13. Concernant cette dénonciation d'une « justice des vainqueurs », l'ONG *Human Rights Watch* a estimé, [dans un rapport d'août 2015](#), que « *la focalisation des affaires de la CPI jusqu'à aujourd'hui sur les exactions d'une seule partie a contribué à la division de l'opinion sur la cour et a affecté les perceptions sur sa légitimité* ».

14. Ancien chef de la sécurité rapprochée de l'ex-Première dame Simone Gbagbo.

15. Les peines prononcées sont moins lourdes que celles [requises par le procureur](#).

et de justice¹⁶, la structure qui a pris sa relève, la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes (CONARIV), a commencé le 4 août [l'indemnisation des victimes](#) des crises ivoiriennes.

6. Poursuite du désarmement

Bien que le processus de désarmement des ex-combattants sous l'égide de l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ait pris fin le 30 juin, la Commission nationale de lutte contre les armes légères mène toujours des [opérations de collecte d'armes](#), qui sont toutefois de moindre ampleur.

7. Inquiétudes dues aux attaques terroristes au sud du Mali

Les attaques terroristes [des 10 et 28 juin](#) au sud du Mali et la menace proférée par le groupe djihadiste Ansar Eddine de s'en prendre aux pays voisins du Mali, dont la Côte d'Ivoire, [suscitent l'inquiétude des autorités du nord du pays](#). Le porte-parole du gouvernement a annoncé que [des renforts militaires](#) avaient été envoyés dans le nord du pays, sans donner plus de précision. Quant à l'ONUCI, elle y avait déjà [déployé des troupes fin mai](#). Au début du mois de septembre, sept Maliens soupçonnés d'avoir participé à ces attaques [ont été arrêtés](#) en Côte d'Ivoire, puis extradés au Mali.

Le 3 juillet, le Parlement a adopté à l'unanimité [une nouvelle loi antiterroriste](#) qui prévoit des mesures sur l'interception des correspondances, l'enregistrement des communications, la durée des gardes à vue et les modalités des perquisitions. Des associations se sont [inquiétées des possibles dérives liberticides](#) que pourrait entraîner cette loi.

8. Sécurisation de la frontière avec le Liberia

La Côte d'Ivoire a [déployé des forces spéciales](#) de manière permanente dans le sud-ouest du pays. Ce déploiement est destiné à sécuriser cette partie du pays [en proie à des attaques](#) et autres actions déstabilisantes venues du Liberia.

9. Violence urbaine : le phénomène des « microbes »

Selon un [rapport](#) de recherche d'*Indigo* et d'*Interpeace*, malgré les diverses opérations des forces de sécurité, le phénomène des « microbes »¹⁷ ne s'est pas totalement estompé. Ces groupes se sont aujourd'hui recomposés et [sèment la terreur](#) au sein de la population d'Abodo mais aussi au sein d'autres communes du district d'Abidjan. En réaction aux agressions et aux meurtres perpétrés par ces jeunes, des [comités d'autodéfense](#) se sont formés dans certains quartiers et la population fait parfois [justice elle-même](#). De son côté, le gouvernement, qui est accusé d'inaction, a lancé l'opération « [désinfection](#) » qui a abouti à l'interpellation de plus de 60 jeunes.

16. À noter que le rapport de la commission, remis aux autorités le 15 décembre 2014, n'a toujours pas été publié.

17. Les microbes sont des jeunes âgés de 10 à 20 ans qui commettent, en bandes et souvent sous l'effet de stupéfiants, des vols à l'aide d'armes blanches. Leurs agressions sont rapides, violentes et parfois meurtrières. Un certain nombre de ces « microbes » sont des jeunes qui ont été recrutés par les FRCI pendant la crise électorale de 2011, servant d'indicateurs aux « commandos invisibles » à Abodo ou participant directement aux combats aux côtés des FRCI. Après la crise, ces jeunes non pris en compte ou refusant de participer au programme de DDR, ont constitué des bandes de « microbes » en associant à celles-ci des plus jeunes qu'eux, qui ne sont pas forcément des enfants des rues.

Bien qu'agissant initialement dans une commune pro-Ouattara, ces bandes ne semblent [pas être utilisées à des fins politiques](#). Par contre, elles sont utilisées à des fins économiques par les syndicats de transport dans leur lutte pour le contrôle du secteur.

C. Guinée

[Rappel \(avril-juin\)](#)

- Importantes manifestations de l'opposition, parfois violentes.
- Ouverture de discussions entre le pouvoir et l'opposition.

1. Signature d'un accord politique entre l'opposition et le pouvoir

Alors que début juillet, l'opposition [avait quitté la table des négociations](#), un accord [a été signé le 20 août](#) entre le pouvoir et l'opposition, sous médiation de l'ONU et de l'OIF. Cet accord porte sur la recomposition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), l'évaluation du fichier électoral et la représentation de l'opposition au sein des délégations spéciales. Pour la mission conjointe de la CEDEAO, de l'UA, de l'OIF et de l'ONU, des [avancées significatives](#) dans la mise en œuvre de l'accord ont eu lieu mi-septembre.

Concernant la CENI, à défaut de sa recomposition paritaire, l'opposition a obtenu la [nomination de deux commissaires](#) issus de ses rangs. Le choix des commissaires a donné lieu à des tensions avec la [mouvance présidentielle](#) mais aussi [au sein de l'opposition](#). À propos du fichier électoral, qui comprend près de six millions d'inscrits, le comité mixte¹⁸ a [rapporté](#) que le système apparaissait comme crédible mais qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour renforcer la fiabilité et la transparence du fichier. Pour l'opposition, l'esprit de la mission du comité n'a pas été respecté, ne lui permettant pas d'identifier, d'évaluer et de corriger les anomalies du fichier. Enfin, l'accord du 20 août a permis la [recomposition des délégations](#) de 128 communes. À noter que la répartition des postes au sein de l'opposition a donné lieu à des [tensions](#).

En ce qui concerne les élections locales, elles ne se dérouleront pas avant la présidentielle comme réclamée initialement par l'opposition. Aucune date n'a été arrêtée.

2. Élection présidentielle : huit candidats en lice

Le 2 septembre, la Cour constitutionnelle a annoncé [la validation de tous les dossiers](#) de candidature ayant été déposés. L'élection présidentielle du 11 octobre opposera donc [huit candidats](#), dont une femme¹⁹. Cinq d'entre eux s'étaient déjà présentés en 2010 et sont pour la plupart des ténors de la politique guinéenne. Les trois autres font figure de novices. L'augmentation du [montant de la caution](#) – de 400 à 800 millions

18. Prévu par l'accord, il comprenait des représentants de l'opposition, de la mouvance présidentielle, de la société civile et des experts internationaux.

19. Les huit candidats sont : Alpha Condé (RPG arc-en-ciel), Cellou Dalein Diallo (UFDG), Sidya Touré (UFR), Lansana Kouyaté (PEDN), Papa Koly Kourouma (GRUP), Georges Gandhi Tounkara (UGDD), Faya Lansana Millimono (Bloc libéral) et Marie Madeleine Dioubaté (PEG).

de francs guinéens (de 47 000 à 95 000 euros environ) – pourrait être un des facteurs expliquant le faible nombre de candidatures, comparé à l'élection de 2010.

À 77 ans, Alpha Condé fait figure de favori à sa succession. Candidat d'une coalition emmenée par son parti – le Rassemblement pour le peuple de Guinée (RPG) – il aura pour principaux adversaires Cellou Dalein Diallo et Sidya Touré, deux anciens alliés n'ayant pas réussi à s'entendre sur une candidature commune.

Parmi ces derniers, Cellou Dalein Diallo, avec près 44 % des voix lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2010, fait figure de favori de l'opposition. Ancien Premier ministre, il est le candidat de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) et chef de file de [l'Alliance pour l'alternance démocratique en 2015](#) qui regroupe une dizaine de partis²⁰. Bien que Cellou Dalein Diallo ait noué une [alliance controversée](#) avec Moussa Dadis Camara, ce dernier n'a pas donné de [consigne de vote](#).

Sidya Touré, également ancien Premier ministre, est quant à lui le candidat de l'Union des forces républicaine (UFR). Arrivé en troisième position lors de l'élection de 2010 avec 13 % des voix, il est à la tête d'une [alliance d'une douzaine de partis](#). Alors qu'il avait appelé à voter Cellou Dalein Diallo au second tour en 2010, il a annoncé sa décision de [ne pas vouloir reproduire ce « scénario »](#).

3. Tensions durant la campagne électorale

Afin d'assurer la sécurité de l'élection et de la campagne électorale, qui [s'est ouverte le 10 septembre](#) et se clôturera le 9 octobre, un [dispositif](#) doté de plus de 18 000 policiers et gendarmes a été mis en place. Par ailleurs, tout comme en 2010 et en 2013, l'Union européenne a déployé [une mission d'observation électorale](#).

Dix jours après l'ouverture de la campagne, [des premières violences ont éclaté](#) entre des partisans d'Alpha Condé et de Cellou Dalein Diallo, faisant au moins 17 blessés. L'UFDG, qui a déploré la « [réaction partisane des autorités administratives](#) », a annoncé qu'une trentaine de ses militants avaient été arrêtés en raison de ces violences. Dans un [communiqué](#), *Amnesty International* a dénoncé ces arrestations, estimant que des « *activistes et responsables politiques ont été raflés par les forces de sécurité alors que plusieurs d'entre eux n'ont pas eu recours à la violence* ».

Par ailleurs, selon Sidya Touré, les autorités locales de Kankan [ont empêché la tenue du meeting](#) de l'UFR dans leur ville, bastion du RPG.

Malgré le refus de « l'ethnocentrisme » par les principaux candidats, plusieurs observateurs font état de leurs [craintes de voir éclater des violences](#) en cas de non-reconnaissance des résultats par une partie de la population.

4. Inculpation et retour manqué de Moussa Dadis Camara

Le 8 juillet, Moussa Dadis Camara, l'ancien chef de la junte guinéenne, qui avait annoncé sa candidature à l'élection présidentielle de 2015, [a été inculpé](#) de « *complicité de meurtres, de viols et de disparitions forcées* » pour son implication dans les crimes commis lors du massacre du 28 septembre 2009.

20. Certains des partis présents dans l'alliance présentent des candidats au premier tour, mais ont annoncé qu'ils soutiendront Cellou Dalein Diallo s'il est au second tour.

Après un premier [retour avorté le 14 août](#), Moussa Dadis Camara, en exil depuis 2010 au Burkina Faso, a tenté sans succès [de rentrer à Conakry](#) le 26 août²¹. L'ancien chef de la junte, qui comptait revenir en guinée pour « *se présenter devant la justice, se disculper et déposer son dossier de candidature pour la présidentielle* », n'a donc pas pu déposer son dossier avant la date butoir qui était fixée au premier septembre.

5. Bilan des violences des manifestations d'avril et de mai

L'ONG *Human Right Watch* (HRW), [dans un rapport daté du 30 juillet](#), a dénoncé le comportement de certains membres des forces de sécurité qui « *ont fait usage d'une force létale excessive, ont adopté des comportements abusifs et ont affiché un manque de neutralité politique* » lors des manifestations d'avril et de mai. Durant celles-ci, au moins deux manifestants ont été tués et 146 personnes ont été blessées, dont 37 par balle, à Conakry. L'ONG relève également que les forces de sécurité « *se sont livrées à une conduite non professionnelle, y compris des vols* » durant les manifestations. Par ailleurs, il est indiqué que certains membres des forces de sécurité ont fait preuve d'une réponse partisane et communautaire durant les violences.

HRW fait également état du comportement abusif de nombreux manifestants (vol, banditisme, jet de pierres sur des partisans d'Alpha Condé). Du côté des forces de sécurité on compte au moins 77 policiers et gendarmes blessés, dont 28 gravement²².

D. Mali

[Rappel \(avril-juin\)](#)

- Intensification des violences à l'approche de la signature de l'Accord d'Alger
- Déplacements forcés de près de 60 000 personnes en raison des violences
- Signature, le 20 juin, de l'Accord de paix d'Alger par la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA)

1. Violation du cessez-le-feu et retard dans la mise en œuvre de l'accord

Le 21 juillet, le Comité de suivi de l'accord (CSA) de paix d'Alger a adopté son [règlement intérieur](#). Cependant, des [blocages](#) sont apparus concernant la représentativité des différents mouvements au sein du comité. Certains groupes, ni membres de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), ni membres de la Plateforme²³, ont demandé à être représentés.

Après un premier accrochage le 15 août, des [affrontements](#) dans la région de Kidal ont opposé, les 16 et 17 août, un groupe de la CMA et le GATIA²⁴ (pro-gouvernemental), faisant une dizaine de morts. Le GATIA, après les combats, a pris position dans la ville d'Anéfis, auparavant aux mains de la CMA. Selon [Jeune Afrique](#), le GATIA aurait attaqué le premier, notamment pour s'implanter dans Anéfis – localité

21. Selon son avocat, l'avion dans lequel se trouvait Moussa Dadis Camara, [n'a pas reçu l'autorisation des autorités ivoiriennes](#) de se poser à Abidjan, où il devait faire escale à la demande de la Guinée. Les gouvernements guinéen et ivoirien ont cependant démenti.

22. Voir également le [rapport d'Amnesty International](#) sur ces manifestations.

23. Plateforme des mouvements républicains du 14 juin 2014 (pro-gouvernementale).

24. Groupe autodéfense touareg imghad et alliés.

stratégique pour le contrôle de la « [route des trafics](#) » – et ce, avant l’application des mesures de [cantonnement](#) prévues par l’accord de paix. Dénonçant cette attaque, la CMA a décidé de [suspendre sa participation](#) au Comité de suivi de l’accord (CSA), jusqu’à ce que le GATIA se retire d’Anéfis.

Le 5 septembre, [sous pression](#) de la communauté internationale et du président malien, le GATIA a [commencé à se retirer](#) d’Anéfis. Le 15 septembre, le [retrait était effectif](#). Alors que la ville était censée rester sous le contrôle de la MINUSMA, la CMA, estimant normal de revenir à ses positions initiales²⁵, est [retournée dans la ville](#). Par ailleurs, le 17 septembre, une [nouvelle violation du cessez-le-feu](#) a été constatée dans le nord de la région de Kidal, près de la frontière algérienne.

Les 23 et 24 septembre, une rencontre entre la CMA et la Plateforme a eu lieu à Bamako, à l’issue de laquelle un [nouvel engagement](#) à respecter le cessez-le-feu a été annoncé.

Du fait de ces violations répétées du cessez-le-feu, les travaux entrepris dans le cadre du Comité CSA, notamment sur les dispositions relatives au cantonnement et au désarmement, ont [été perturbés et retardés](#). Le 29 septembre, la Coordination CMA a participé à la quatrième réunion du CSA, mais les blocages se sont poursuivis. La CMA et la Plateforme, dans un communiqué conjoint, ont [annoncé la suspension de leur participation](#) aux travaux des sous-comités thématiques.

2. Difficultés de la MINUSMA

La MINUSMA éprouve des [difficultés à remplir ses missions](#), notamment la protection des civils et le suivi du cessez-le-feu. Elle a également des problèmes pour assurer son [approvisionnement](#). Ces difficultés, qui sont en partie dues aux menaces asymétriques auxquelles elle doit faire face, limitent son interaction avec la population, entraînant une [dégradation de son image](#) auprès de celle-ci.

Par ailleurs, le Gouvernement malien semble avoir [regretté la décision](#) de la MINUSMA de mettre en place une zone de sécurité de 20 kilomètres autour de la ville de Kidal à la suite de la violation du cessez-le-feu. Toutefois, contrairement aux [partis politiques](#), le gouvernement ne l’a pas dénoncé explicitement. En réponse aux critiques à l’égard de la MINUSMA, le président Ibrahim Boubacar Keïta a [réitéré son soutien](#) à cette mission, qui est actuellement considérée comme la [plus dangereuse](#) au monde pour les Casques bleus. La MINUSMA, qui a subi sa [cinquantième attaque](#) le 11 septembre, déplore [64 morts](#) depuis son intervention au Mali.

3. Recrudescence des attaques terroristes

Au cours des trois derniers mois, le Mali a connu, sur tout son territoire, une recrudescence des [attaques terroristes](#)²⁶. Ces attaques ont fait plusieurs dizaines de morts parmi l’armée malienne et la MINUSMA ainsi que parmi les civils. On peut notamment relever la mort de 11 soldats lors de [l’attaque du 3 août](#) contre un camp

25. Le Groupe de médiation mis en place pour résoudre la crise avait proposé un plan de désengagement en sept points qui, notamment, demandait le retour immédiat et inconditionnel des parties aux positions qu’elles occupaient lorsque l’accord de paix avait été signé le 20 juin. Toutes les parties avaient accepté ce plan à l’exception de la Plateforme.

26. Ces attaques ont été perpétrées par Ansar Eddine et sa katiba du sud, le Front de libération du Macina, le MUJAO, AQMI et Al-Mourabitoune. Dans plusieurs cas, les assaillants n’ont pas été identifiés.

de l'armée malienne dans la région de Tombouctou et [l'attaque du 7 août](#) contre un hôtel de Sévaré, qui a fait 13 morts²⁷.

Dans la foulée des attaques de fin juin au sud du Mali, des [opérations de l'armée](#) se sont déroulées au début du mois de juillet dans cette région. Selon l'armée, quinze djihadistes auraient été arrêtés et deux sanctuaires islamistes détruits. Par ailleurs, en septembre, [plusieurs personnes suspectées](#) d'être des membres de cellules terroristes agissant dans le centre et le sud du pays ont été arrêtées.

4. Report des élections régionales et communales

Après plusieurs reports, il a été annoncé dans un premier temps que [les élections régionales et communales](#) se dérouleraient le 25 octobre. Cependant, face à la persistance de l'insécurité au nord du Mali, de plus en plus de voix au sein de la classe politique, tant de l'opposition que de la majorité, se sont élevées [pour demander le report des élections](#). Quant à la CMA, [elle s'y opposait également](#) en interdisant « *formellement toutes mobilisation, sensibilisation ou campagne concernant les élections municipales sur toute l'étendue du territoire de l'Azawad* ». Face à la pression, le gouvernement a décidé de [reporter](#) les élections à une date non précisée.

5. Situation des réfugiés et déplacés internes

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), [17 000 déplacés internes sont rentrés chez eux](#). Il reste toutefois 80 000 déplacés internes au Mali. Concernant les réfugiés maliens, la Mauritanie et le Niger en accueillent 50 000 chacun et le Burkina Faso 37 000. Les réfugiés sont toujours [réticents à rentrer](#), ils attendent que la situation se stabilise et que leur sécurité soit garantie au Mali²⁸.

6. Violences intercommunautaires

Le 18 juillet, [des éleveurs peuls ont attaqué des agriculteurs dogons](#) près de la localité de Mondoro, dans la région de Mopti. Ces affrontements, dus à la difficile cohabitation entre éleveurs et agriculteurs à propos des terres, ont fait six morts. Une semaine avant cette attaque, des cultivateurs dogons avaient attaqué des Peuls. Selon [Jeune Afrique](#), le climat entre les deux communautés se crispe depuis la mi-mai.

Par ailleurs, le 20 juillet, des [combats entre des membres des communautés imghad et daoussak](#) à Indelimane, dans la région de Gao, se sont soldés par l'exécution de deux membres de la communauté daoussak.

Enfin, durant la nuit du 16 au 17 août à Tinassamede, une localité entre Gao et Gossi, [un groupe de nomades touaregs a attaqué des sédentaires sonraïs](#). La nuit suivante les Sonraïs ont attaqué à leur tour. Ces violences, dues à un vol, ont fait sept morts.

27. Pour un aperçu de l'ensemble des attaques, voir le [rapport](#) de septembre 2015 du Secrétaire général sur la situation au Mali.

28. À noter que les problèmes persistants de sécurité ne compliquent pas seulement le retour des réfugiés et déplacés. Ils ont également [empêché le redéploiement](#) intégral des fonctionnaires dans les régions septentrionales.

E. Niger

Rappel (avril-juin)

- Critiques contre le gouvernement en raison du décès de 46 soldats et 28 civils lors d'une attaque menée par Boko Haram.
- Expulsion d'au moins 36 000 habitants du lac Tchad.
- Tensions entre l'opposition et le gouvernement en vue des élections

1. Révision du fichier électoral

L'opération de recensement des personnes en âge de voter, démarrée en juin, a permis d'enregistrer [près de 7,5 millions de personnes](#). Ce chiffre est susceptible d'évoluer en raison d'éventuels ajouts issus du recensement de la diaspora et après évaluation du fichier. À noter que les opérations de recensement ont été fortement perturbées dans le sud de la région de Diffa à cause de l'insécurité liée aux activités de Boko Haram.

2. Tensions entre le gouvernement et l'opposition en vue des élections

Fin juillet, [les dates des élections ont été arrêtées](#) par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Le premier tour de la présidentielle couplée aux législatives aura lieu le 21 février 2016. Le second tour du scrutin est prévu le 20 mars 2016 et les élections locales le 9 mai 2016.

L'opposition dénonce ce choix, précisant que, contrairement à ce qu'il a été annoncé, [aucun consensus](#) entre la majorité et l'opposition n'a été trouvé sur le choix des dates. Le 9 août, [dans une déclaration commune](#), l'opposition a exigé la tenue des élections locales avant les élections générales afin de pouvoir [tester le fichier électoral](#). Cette exigence fait suite aux « *doutes* » émis par l'opposition concernant le déroulement du recensement. Elle [accuse le pouvoir](#) d'avoir « *très souvent écarté* » ses délégués du processus. Par ailleurs, l'opposition [dénonce toujours « l'allégeance »](#) au président nigérien de la cour constitutionnelle, qui valide en dernier ressort les résultats des élections.

Mi-août, des partis de l'opposition ainsi que des organisations syndicales et de la société civile ont créé le Front patriotique républicain (FPR) [pour « imposer » au gouvernement](#) l'organisation d'élections « *inclusives, libres, et transparentes* ». Cette coalition est composée des principales figures de l'opposition : Seïni Oumarou, son chef de file, Mahamane Ousmane, ancien président de la République et Hama Amadou, ancien président du parlement en exil en France et candidat à la présidentielle.

En réponse, [le président Mahamadou Issoufou a assuré](#) que « *la transparence et l'équité des élections, généralement observées au Niger seront respectées* », tout en dénonçant la [mauvaise foi](#) et les revendications « *politiciennes* » de l'opposition.

Pour sa part, [l'ONU a appelé](#) à la tenue d'élections « *apaisées, crédibles, transparentes et participatives, bénéficiant d'une large adhésion populaire* ».

3. Affaire du trafic de nourrissons et candidature d'Hama Amadou

Alors que le tribunal correctionnel de Niamey s'était déclaré incompétent en janvier 2015 pour instruire l'affaire du trafic de nourrissons, une [cour d'appel de Niamey](#) l'a

déclaré compétent. Ainsi, une vingtaine de prévenus sont renvoyés devant le tribunal correctionnel pour y être jugé. Cependant, un [pourvoi en cassation](#) aurait été déposé. Selon l'opposition, il s'agit d'une affaire politique.

Parmi les accusés, figure Hama Amadou, un des principaux opposants et ancien président de l'Assemblée nationale. Il a été [investi](#) le 13 septembre par son parti, le Mouvement démocratique nigérien (Moden), pour la présidentielle de 2016. En exil en France, il a déclaré qu'il prévoyait de [revenir au Niger](#) pour mener sa campagne électorale. Cependant, le ministre de l'Intérieur a annoncé, de manière catégorique, qu'il [sera arrêté](#) en cas de retour, la cour d'appel ayant maintenu le mandat d'arrêt contre lui.

4. Situation dans le sud de la région de Diffa

Selon les rapports de situation de [juillet](#) et [d'août](#) du HCR, la région nigérienne de Diffa est devenue plus exposée aux risques d'attaques de Boko Haram à la suite du retrait des troupes nigériennes et tchadiennes du nord-est du Nigeria ou, du moins, de la réduction de leurs déplacements, en raison de la saison des pluies, qui rend les pistes impraticables. Dans ce contexte, plusieurs incidents ont eu lieu et ont déclenché de nouvelles vagues de déplacements forcés au Niger. L'attaque la plus meurtrière s'est déroulée le 24 septembre, dans un village à une quarantaine de kilomètres de Diffa, au cours de laquelle [quinze civils ont été tués et quatre blessés](#).

Selon le président Mahamadou Issoufou, plus d'un millier de membres de Boko Haram [sont actuellement en prison](#) au Niger. La prison de Diffa a d'ailleurs été [attaquée par un commando](#), se soldant par la mort des trois assaillants et d'un gardien.

Toujours dans la ville de Diffa, où l'état d'urgence est encore en vigueur, les différentes restrictions dictées par les autorités pour lutter contre Boko Haram [ont porté un coût à l'économie locale](#).

Selon l'ONU, la région de Diffa accueille plus de [150 000 déplacés et réfugiés](#) du Nigeria qui, dans certains camps, vivent dans un [dénouement total](#). Par ailleurs, les habitants des îles du lac Tchad, expulsés en mai dernier, ne sont [toujours pas rentrés](#), à cause de la situation sécuritaire.

F. Sénégal

Rappel (avril-juin)

- Vives tensions au sein du parti principal d'opposition
- La détention de Karim Wade, jugée arbitraire par le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies
- Décision d'envoyer des militaires en Arabie saoudite fortement critiquée

1. Confirmation de la condamnation de Karim Wade

Le 20 août, la Cour suprême du Sénégal [a confirmé la condamnation de Karim Wade](#) à six ans de prison et à une amende de 138 milliards FCFA (210 millions d'euros) pour enrichissement illicite, après avoir rejeté l'ensemble de ses pourvois en cassation. Cette décision est définitive et n'est pas susceptible de recours.

Pour les parties civiles, cette décision marque la fin d'un long combat et représente une « [très grande satisfaction de voir que la justice est rendue](#) ». De leur côté, les avocats de la défense, qui voient dans cette affaire un procès [partial et politique](#), ont annoncé qu'ils allaient saisir les instances de justice régionales et internationales.

2. Faible mobilisation contre la détention de Karim Wade

Les manifestations des 19 et 21 août du Front patriotique pour la défense de la République (FPDR) contre la « *détention arbitraire* » de Karim Wade, candidat investi par le Parti démocratique sénégalais (PDS) pour la présidentielle de 2017, n'ont pas eu le succès escompté. La première, qui a été interdite par le préfet pour risque de troubles à l'ordre public, [a donné lieu à l'arrestation](#) de quelques responsables et militants n'ayant pas respecté l'interdiction. La seconde, le 21 août, sous forme de meeting, n'a connu qu'[une faible mobilisation](#).

3. Division au sein du PDS

Alors que la ligne officielle du PDS est de [maintenir la candidature de Karim Wade](#) même après sa condamnation définitive, les voix discordantes se multiplient au sein du parti. Des cadres du parti, emmenés par Modou Diagne Fada, n'approuvent pas le secrétariat national formé par Abdoulaye Wade et demandent le [renouvellement des instances du parti](#). Certains vont plus loin, en demandant [la tenue d'un congrès](#) afin de nommer un nouveau candidat à l'élection présidentielle. Par ailleurs, certains jeunes de l'Union des jeunesses travaillistes et libérale du PDS [réclament le départ d'Oumar Sarr](#), coordonnateur du PDS, qu'ils accusent d'immobilisme et de manque de leadership.

4. Dénonciation du fichier électoral

À la suite du scandale au sujet des cartes d'électeur et des cartes d'identité nationales confectionnées dans les locaux de l'Alliance pour la République – le parti de la majorité –, [l'opposition craint un bourrage d'urnes](#) lors des prochaines élections. Le FPDR, qui regroupe divers partis d'opposition dont le PDS, « *demande l'annulation pure et simple de la révision des listes électorales* ». Le ministère de l'Intérieur a fait savoir que, lors de la période de révision des listes électorales, [195 000 nouveaux inscrits ont été enregistrés](#).

5. Ouverture du procès d'Hissène Habré

Le 20 juillet, le procès de l'ancien dictateur tchadien Hissène Habré, accusé de crimes contre l'humanité, tortures et crimes de guerre, [s'est ouvert](#) devant les Chambres africaines extraordinaires, tribunal spécial créé par l'UA au Sénégal. Le 21 juillet, les avocats d'Hissène Habré ne sont pas présentés à l'audience, ce qui a entraîné la désignation de trois avocats commis d'office par le tribunal. Dès lors, le procès a été [ajourné jusqu'au 7 septembre](#) afin de permettre aux nouveaux avocats de prendre connaissance du dossier.

Lors de la reprise du procès, Hissène Habré, [maintenu de force](#) pendant la lecture des actes d'accusation, a poursuivi sa [stratégie du silence](#) tout en déclarant ne pas reconnaître l'autorité du tribunal et ses avocats commis d'office. Selon le calendrier provisoire, la première étape du procès, durant laquelle une centaine de témoins doivent comparaître, [devrait durer environ deux mois](#).

6. Envoi de soldats en Arabie saoudite

Selon la presse sénégalaise, aucun soldat n'aurait encore [été déployé](#) ni même entraîné en Arabie saoudite dans le cadre de l'opération Tempête décisive. Vivement critiqué, ce déploiement, pourrait ne jamais avoir lieu.

À noter qu'en juillet, le directeur de publication du journal *L'Observateur* et l'un de ses journalistes [ont été inculpés](#) pour violation du secret Défense après avoir publié un article détaillant la composition du contingent devant être déployé en Arabie saoudite.

7. Casamance

Face aux agressions perpétrées par des trafiquants de bois à l'encontre des services de sécurité, l'inspecteur régional des Eaux et Forêts, le colonel Alé Seck, a demandé que ses agents soient [dotés d'armes pour se défendre](#). En août, environ [20 000 grumes](#) coupées illégalement et destinés au trafic national ou international ont été saisies par les autorités. À noter qu'en juillet, une dizaine d'exploitants forestiers [ont été enlevés](#) par un groupe non identifié dans la région de Sédhiou, puis relâchés, sans que les conditions de leur libération soient connues.

Par ailleurs, alors que le processus de déminage [tourne au ralenti](#), les mines terrestres, qui ont déjà tué plus de 800 personnes en Casamance, [continuent de faire des victimes](#).

Côté négociation, selon un [journal casamançais](#), une réunion aurait eu lieu fin septembre entre le gouvernement sénégalais et la faction de Salif Sadio au siège de Sant'Egidio à Rome.

G. Lutte contre Ebola et conséquences de l'épidémie

Situation

Selon la directrice de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'épidémie d'Ebola [pourrait être vaincue](#) d'ici la fin de l'année. Pour autant, des [cas continuent à apparaître](#) en Guinée et en Sierra Leone. Concernant le Liberia, pour la deuxième fois en l'espace de quatre mois, l'OMS l'a déclaré [exempt de transmission du virus Ebola](#) au début du mois de septembre. Fin septembre, selon le [dernier bilan](#) de l'OMS, on dénombre 11 296 décès sur 28 388 cas cumulés.

Le 31 juillet, le mandat de la Mission des Nations unies pour l'action d'urgence contre Ebola (UNMEER) [a pris fin](#). Ainsi, depuis le premier août, la responsabilité de l'action d'urgence du système onusien contre Ebola est entièrement à la charge de l'OMS. Selon cette dernière, [un vaccin contre le virus Ebola](#) est sur le point d'être créé. Cependant, il est nécessaire de continuer à le tester²⁹.

Conséquences d'Ebola sur les systèmes de santé

Alors que l'épidémie d'Ebola paraît jugulée et se résorbe, les différents pays touchés font face aux conséquences de l'épidémie.

Les systèmes de santé des trois pays les plus touchés, qui étaient déjà très faibles, ont été fortement déstabilisés. [Selon la Banque mondiale](#), le nombre de médecins aurait baissé de 10 % au Liberia et celui des infirmiers et des sages-femmes de 8 %. En Sierra Leone, les chiffres correspondants sont de 5 % et 7 %. En Guinée, l'impact est moins fort, avec un recul de seulement 2 et 1 %³⁰.

Selon [une étude publiée par le journal médical The Lancet](#), cette perte de personnel de santé pourrait, en cas d'absence de mesures, entraîner une recrudescence de la mortalité maternelle. Ainsi, en Guinée, en Sierra Leone et au Liberia, la mortalité maternelle pourrait, respectivement, augmenter de 38, 74 et 111 %, soit un retour aux taux de mortalité de 1995 pour le Liberia et de 2000 pour la Guinée et la Sierra Leone.

Une autre conséquence sanitaire de l'épidémie est l'augmentation du nombre de cas de paludisme. Celui-ci aurait causé [10 900 morts supplémentaires](#) en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone en 2014.

Par ailleurs, la fermeture totale ou partielle des établissements de santé pendant l'épidémie d'Ebola, a entraîné [l'absence d'enregistrement](#) d'environ 70 000 naissances au Liberia.

Aide financière

Lors de la Conférence internationale sur le relèvement d'après Ebola du 10 juillet, la communauté internationale [a promis 3,7 milliards de dollars](#), ce qui porte à 5 milliards de dollars le total des fonds promis pour le relèvement des pays affectés par Ebola. Les besoins pour les trois pays sont estimés à 7 milliards de dollars.

Critique de la gestion de la crise

Au début du mois de juillet, le groupe d'experts indépendants chargés par le Directeur général de l'OMS de mener une évaluation intérimaire de la riposte à Ebola a publié son [rapport](#). Les conclusions des six experts sont sévères vis-à-vis de la réponse de la communauté internationale à l'épidémie, et particulièrement celle de l'OMS.

Les experts estiment notamment que la communauté internationale n'a pas rempli ses obligations au titre du Règlement sanitaire international de 2005, que l'UNMEER n'a pas été suffisamment efficace pour coordonner l'action dans les pays touchés et

29. À cette fin, la Guinée a accepté la poursuite des essais sur son territoire et la Sierra Leone a autorisé qu'ils soient étendus sur le sien.

30. Au 30 septembre, l'OMS fait état de [513 décès](#) d'agents de santé, tous pays confondus, depuis le début de l'épidémie.

que l'OMS « ne possède ni les capacités ni la culture organisationnelle nécessaires pour engager une action d'urgence complète pour garantir la santé publique ».

H. Gestion des ressources naturelles

Au **Burkina Faso**, l'ONG Déclaration de Berne a publié un [rapport](#) faisant état d'un trafic organisé d'or en provenance du Burkina Faso à destination de la Suisse. Ce rapport révèle que l'or officiellement importé du Togo par des raffineries suisses provient en réalité de mines artisanales du nord et de l'ouest du Burkina Faso, où il est extrait dans des « conditions déplorable par une main d'œuvre composée pour 30 à 50 % d'enfants ». L'ONG estime que, chaque année, au moins sept tonnes d'or sont acheminées illégalement par des réseaux de contrebande au Togo, puis exportées en toute légalité vers la Suisse. En 2014, le manque à gagner pour l'État burkinabè serait d'au moins 3,5 milliards de francs CFA (5,33 millions d'euros).

Au **Sénégal**, à Niafrang, au nord de la Casamance sur la côte atlantique, la population continue à [s'opposer au projet d'exploitation du zircon](#)³¹. L'entreprise, *Astron Ltd* et le gouvernement sont accusés de minimiser les risques environnementaux, sociaux et sanitaires du projet. La [faction de Salif Sadio](#) du MFDC s'oppose également à cette exploitation.

En **Guinée**, le consortium sino-guinéen SMB-WAP a [commencé à exporter](#) de la bauxite depuis la région de Boké. La production attendue est de cinq millions de tonnes la première année et de 10 millions pour la seconde. Par ailleurs, la Guinée a [renouvelé](#) pour 25 ans un accord avec le gouvernement iranien devant permettre de commencer la production de la bauxite au sein d'un projet minier commun dans le centre du pays.

La **CEDEAO** organisera en octobre un premier Forum sur les mines et le pétrole ([ECOMOF](#)) ayant pour thème « La valorisation des ressources minières et pétrolières de l'Afrique de l'Ouest à travers la coopération régionale ».

31. Voir la zone d'exploitation prévue [ici](#).

II – TERRORISME ET CRIMINALITE TRANSFRONTALIERE

A. Terrorisme

Évolution de la menace terroriste au Mali

Alors qu'elles persistent et [inquiètent](#) dans le nord, les attaques djihadistes se sont [étendues](#) dès janvier 2015 au centre du Mali, puis, dès juin, dans le sud du pays³².

Au centre, elles sont le fait du Front de libération du Macina (FLM). Apparu au début de l'année, le FLM, qui recrute essentiellement au sein de la communauté peule dans la région de Mopti, a pour objectif de créer un califat, avec pour référence l'empire théocratique du Macina du XIX^e siècle. Selon l'[Institute for Security Studies](#), le groupe serait constitué en partie par d'anciens membres du Mouvement pour l'unicité du djihad en Afrique de l'Ouest et par d'anciens disciples d'Amadou Koufa. Ce dernier, [prêcher radical](#) qui prône l'application stricte de la charia, dirigerait le FLM.

Au sud, la katiba Khaled Ibn Al-Walid de Souleymane Keïta serait responsable des récentes attaques de Misséni et Fakola. Cette katiba, se présentant comme Ansar Eddine sud, [opère avec le FLM](#). Amadou Koufa et Souleymane Keïta, qui ont combattu au Nord-Mali en 2012, sont [considérés comme des proches](#) du leader islamiste d'Ansar Eddine, Iyad Ag Ghali, et agiraient sous son [parrainage](#).

Offensive contre l'État islamique en Afrique de l'Ouest (Boko Haram)

Entre juillet et septembre, l'offensive conjointe du Nigeria, du Tchad, du Niger et du Cameroun contre Boko Haram a permis de [reconquérir du terrain](#) et de reprendre des villes stratégiques, telle que Gaboru Ngala, à la frontière du Cameroun. De nombreux combattants ont également été [arrêtés](#) et des centaines de captifs [libérés](#). Cependant, Boko Haram, bien que fragmenté géographiquement, a [multiplié les attentats](#) et les actes de guérilla depuis l'élection du président Muhammadu Buhari, tant au Nigeria qu'au Cameroun, au Tchad et au Niger.

La Force d'intervention conjointe multinationale a [commencé](#) à être déployée fin août et devrait [bientôt être opérationnelle](#). Cette force comptera à terme 8 700 hommes, répartis entre les cinq pays engagés³³. L'état-major sera basé à Ndjamena, au Tchad.

Par ailleurs, le 13 juillet, le président du Nigeria, Muhammadu Buhari, a [remplacé](#) son chef d'état-major et tous les chefs des armées nigérianes. Mi-juillet, il a également déclaré qu'il était prêt, sous conditions, à [négocier](#) avec certains éléments de Boko Haram.

32. Cette dégradation de l'environnement sécuritaire a eu des répercussions sur le calendrier de la mission de l'Union européenne de formation de l'armée malienne (EUTM Mali). Les forces maliennes sont aujourd'hui « *sur-sollicitées* » selon le général Wosolsobe. L'EUTM a entamé le [réentraînement](#) du GTIA 5 et devrait bientôt commencer celle du GTIA 3. Il reste également les deux derniers groupements tactiques interarmées (GTIA 7 et 8) à former.

33. Le Nigeria déploiera 3 750 soldats, le Tchad 3 000, le Cameroun 2 650, le Niger 1 000 et le Bénin 750.

Al-Qaïda en Afrique de l'Ouest

Après avoir [démenti son allégeance](#) à l'État islamique³⁴, le groupe Al-Mourabitoune a [désigné](#) son chef Mokhtar Belmokhtar comme émir d'Al-Qaïda en Afrique de l'Ouest. Dans un [communiqué](#) daté du 21 juillet, Mokhtar Belmokhtar a annoncé son souhait de fédérer les groupes opérant en Libye, au Niger et au Tchad, sans citer le Mali.

Le changement de nom, annoncé dans le même communiqué, d'Al-Mourabitoune en « Al-Qaïda en Afrique de l'Ouest » apparaît comme une [réponse](#) au ralliement à l'État islamique de Boko Haram, renommé en avril « État islamique wilaya d'Afrique de l'Ouest ». Par ailleurs, la lutte entre les deux groupes ne semble plus se faire seulement sur le plan de la communication. En effet, l'État islamique en Libye vise dorénavant des proches affiliés à Al-Qaïda au Maghreb islamique et a émis un [avis de recherche](#) contre Mokhtar Belmokhtar.

Coopération antiterroriste au Sahel

Du 2 au 4 septembre, à Bamako, l'Union africaine a organisé une [réunion](#) des ministres de la Défense du Processus de Nouakchott. Ce dernier est relatif au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Des représentants de l'ONU, de la CEDEAO et de l'Union européenne étaient également présents. Au cours de cette réunion, les participants ont apporté leur plein appui aux efforts visant à renforcer la sécurité aux frontières, notamment en effectuant des patrouilles conjointes le long de leurs frontières communes. La création d'une brigade d'intervention pour lutter contre le terrorisme dans le nord du Mali a également été discutée.

B. Trafics et activités illégales

Trafic d'êtres humains

Le [rapport](#) 2015 du Département d'État américain sur le trafic d'êtres humains, publié en juillet, indique que l'Afrique de l'Ouest, et en particulier le Nigeria, est une source, un point de transit et une destination pour les femmes et les enfants victimes du trafic mondial d'être humain à des fins de travail et de prostitution forcés.

Trafic de drogue

Selon le [rapport mondial sur les drogues](#) de 2015 de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC), l'Afrique de l'Ouest « *semble être devenue une source établie de la méthamphétamine introduite clandestinement en Asie de l'Est et du Sud-Est via l'Afrique australe ou l'Europe, suivant de nouveaux itinéraires qui joignent des marchés régionaux auparavant sans rapport* ».

Toujours selon ce rapport, l'Afrique de l'Ouest reste également une importante zone de transit pour la cocaïne à destination de l'Europe. Par ailleurs, au-delà d'une plaque tournante du trafic mondial de drogues, l'Afrique de l'Ouest se confirme comme zone de [consommation](#).

34. Abou Walid Sahraoui, un cadre du groupe Al-Mourabitoune, a confirmé son allégeance au groupe État islamique, signant *de facto* la rupture avec Mokhtar Belmokhtar. Par ailleurs, dans une vidéo publiée le 29 août, Abou Walid Sahraoui a [donné une preuve de vie](#) de l'otage roumain Iulian Ghergut, enlevé dans le nord du Burkina Faso en avril dernier.

Piraterie dans le golfe de Guinée

Le golfe de Guinée s'affirme comme la deuxième zone du monde la plus touchée par des actes de piraterie. Entre janvier et juin 2015, le [Bureau maritime international](#) (BMI) a répertorié 15 attaques réussies et 6 avortées dans la zone³⁵. Pour l'ensemble de l'année 2014, le BMI avait répertorié 41 attaques. Le Nigeria reste le pays le plus touché avec 11 attaques dans ses eaux territoriales. Alors que la Guinée n'avait pas été touchée par des actes de piraterie en 2014, 3 attaques ont été répertoriées durant la première moitié de l'année 2015. En revanche, le Bénin qui avait fortement été touché en 2011, n'a pas subi d'attaques depuis 2012, toujours selon le BMI.

À noter qu'une attaque a également eu lieu sur terre : le 7 août, des pirates présumés, à bord de quatre vedettes rapides, [ont attaqué une base militaire](#) de la *Joint Task Force* nigériane à Nembe, dans le delta du Niger, tuant quatre soldats et un policier. Des armes ont également été volées.

35. Ces chiffres ne comprennent que les déclarations parvenues au BMI, et ne reflètent donc pas l'ampleur réelle des actes de piraterie.

Pour aller plus loin

✓ Publications du GRIP

Forack Éric Wilson, [*Les enfants victimes des conflits armés : pratiques et lutte en Afrique*](#), Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 3 août 2015.

Poitevin Cédric, [*Contrôle des transferts d'armes en Afrique subsaharienne : leçons pour la mise en oeuvre du TCA*](#), Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 24 août 2015.

Rimondi Laurène, [*RDC : Filimbi, la nouvelle génération de citoyens qui ébranle le pouvoir*](#), Éclairage du GRIP, Bruxelles, 17 août 2015.

Wondo Jean-Jacques, [*Le Burkina Faso et son armée mis au pas par le Régiment de sécurité présidentielle ?*](#), Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 22 septembre 2015.

✓ Rapports institutionnels

Alexandre Marc, Neelam Verjee et Stephen Mogaka, [*The Challenge of Stability and Security in West Africa*](#), BM-AFD, Washington, juin 2015.

Commission de réconciliation nationale et des réformes, [*Rapport général : les voies du renouveau*](#), Ouagadougou, septembre 2015.

Conseil de sécurité des Nations unies, [*Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*](#), S/2015/732, 22 septembre 2015.

Conseil de sécurité des Nations unies, [*Rapport final du Groupe d'experts sur le Libéria*](#), S/2015/558, 23 juillet 2015.

Département d'État américain, [*Trafficking in Persons Report*](#), juillet 2015.

Hollinger Frank et M. Staatz John, [*Croissance agricole en Afrique de l'Ouest*](#), BAD-FAO-CEDEAO, Rome, 2015.

Office des Nations unies contre la drogue et le crime, [*World Drug Report 2015*](#), juin 2015.

Organisation mondiale de la santé, [*Rapport du groupe d'experts chargé de l'évaluation intérimaire de la riposte à Ebola*](#), juillet 2015.

✓ Rapports de la société civile

Déclaration de Berne, [*A Golden Racket, The True Source of Switzerland's "Togolese" Gold*](#), septembre 2015.

Human Rights Watch, [*Pour que la justice compte, Enseignements tirés du travail de la CPI en Côte d'Ivoire*](#), août 2015.

Human Rights Watch, [*Guinée : Excès et crimes commis par les forces de sécurité*](#), 30 juillet 2015.

Indigo – Interpeace, [*Obstacles à la cohésion sociale et dynamiques de violence impliquant les jeunes dans l'espace urbain*](#), Abidjan, juillet 2015.

Oceans Beyond Piracy, [*The State of Maritime Piracy Report 2014*](#), juillet 2015.

L'auteur

*Ce monitoring trimestriel a été réalisé par **Cyril Lambolez**, chercheur stagiaire au GRIP, diplômé de Sciences politiques et de Relations internationales, sous la direction de Claire Kupper, chef de projet de l'axe de recherche « [Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique](#) ».*

Avec le soutien du



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire